

Lors de fuites ou pertes de données, les problèmes s'enchainent...

Le nouveau produit **CyberEdge** offre une solution aux diverses conséquences des cyber-risques, pour tout type d'entreprise. Les fuites et les pertes de données peuvent entraîner des sanctions réglementaires, entacher gravement l'image de l'entreprise et remettre en cause sa pérennité. Conscient de l'effet domino d'une cyber-crise, AIG propose une couverture d'assurance intégrant le conseil de spécialistes.

CyberEdge couvre les principaux risques liés aux atteintes à la sécurité d'un réseau mais offre également les services de spécialistes afin d'aider les assurés à prendre les meilleures décisions en cas de crise. La plupart des entreprises ne sont pas assurées spécifiquement contre les cyber-risques, alors n'attendez pas pour souscrire l'offre **CyberEdge**.

Que couvre CyberEdge ?

Points Forts

CyberEdge :

Permet d'assurer la continuité de l'activité en atténuant l'effet domino

Atténue non seulement l'impact financier mais aussi les conséquences sur la réputation de l'entreprise et sur son système d'information

Intègre l'expertise d'AIG en matière de prévention et d'assurance des risques

Offre les services de spécialistes des cyber-incidents et l'assistance de cabinets d'avocats pour accompagner les victimes de cyber-attaques

Couvre une grande diversité de risques qui ne sont pas pris en charge par les produits classiques

- **La gestion de crise et l'assistance**

Les frais de consultants permettant de minimiser et de mettre fin à un cyber-incident
Sont compris : les frais d'expert informatique pour sécuriser votre réseau, les coûts de notification et de surveillance associés à une atteinte à la protection des données et les frais de consultant en relations publiques suite à une atteinte à la réputation des dirigeants et/ou de la société.

- **Les responsabilités liées aux données**

Les conséquences financières de perte ou de détournement de toutes données détenues par l'entreprise y compris des données de clients ou d'employés.

- **Les enquêtes administratives**

Les frais liés à une enquête administrative ainsi que les sanctions prononcées suite à une violation de la réglementation relative à la protection des données personnelles.

- **La restauration des données électroniques**

Les coûts de récupération, de collecte ou de reconstitution des données après une fuite ou une atteinte à la sécurité des données.

- **L'interruption du réseau**

Interruption du réseau du fait d'un acte de malveillance, d'une négligence, d'un dommage matériel au système d'informations.

- **La cyber-extorsion**

Les frais de consultants nécessaires pour mettre fin à la menace d'extorsion et le remboursement de rançons payées à des tiers qui menacent de divulguer des informations confidentielles piratées via votre réseau.

CONTACT SOUSCRIPTION :

Sophie PARISOT

Tel : 01 49 02 48 58

sophie.parisot@aig.com

Directions Régionales

Bordeaux

Tel : 05 57 35 98 14

bordeaux@aig.com

Paris

Tel : 01 49 02 44 18

idf@aig.com

Apporteurs de proximité

Tel : 09 69 39 93 93

apporteur.proximite@aig.com

Lille

Tel : 03 28 53 58 69

lille@aig.com

Lyon

Tel : 04 78 38 74 39

lyon@aig.com

Nantes

Tel : 02 40 89 17 18

nantes@aig.com

Strasbourg

Tel : 03 88 52 81 40

strasbourg@aig.com